



**Unité de formation en traduction**  
**Programmes, cours et politiques de l'Université**  
**2019-2020**



L'extrait en version PDF de la publication Programmes, cours et politiques de l'Université est une image instantanée et archivée du contenu en ligne, en date du jour indiqué dans le titre de bas de page du document PDF. Les documents d'archives sont accessibles au site suivant : [www.mcgill.ca/study/fr](http://www.mcgill.ca/study/fr).

Cette publication sert de guide aux candidats, futurs étudiants, étudiants actuels ainsi qu'aux membres du personnel enseignant et de l'administration.

- 1 . L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication en ligne, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.
- 2 . Le Sénat constitue l'autorité finale en ce qui a trait à l'interprétation des politiques universitaires.
- 3 . Les étudiants sont tenus de se renseigner au sujet des règlements, procédures et politiques de l'Université ainsi qu'au sujet des exigences spécifiques relatives à leur grade, diplôme ou certificat.
- 4 . Tous les étudiants inscrits à l'Université McGill s'engagent à respecter les règlements, les procédures et les politiques en vigueur.
- 5 . Bien qu'ils aient droit aux services d'aide pédagogique disponibles sur demande, les étudiants sont néanmoins tenus de sélectionner les cours pertinents en vue de satisfaire aux exigences du programme menant à l'obtention de leur diplôme.
- 6 . Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à cette publication sont possibles. Pour consulter les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à [https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p\\_disp\\_dyn\\_sched](https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched).
- 7 . L'année universitaire comprend le début du trimestre d'automne et se poursuit jusqu'à la fin du trimestre d'hiver d'une année donnée. Les étudiants qui débutent leurs études au cours de cette période devront respecter les règlements énoncés dans la présente publication, ceux-ci étant en vigueur à partir du début du trimestre d'automne.
- 8 . Sous réserve de toute autre clause stipulée dans la présente publication, il est expressément entendu par l'ensemble des étudiants que l'Université McGill n'accepte aucune responsabilité d'offrir des cours de formation, des programmes, des services de résidence ou autres, y compris les services réguliers ayant trait à la vie scolaire, de résidence ou autres issus de circonstances d'interruption de services, d'incendie, d'inondation, de grève, d'arrêt ou de conflit de travail, de guerre ou d'insurrection, à la suite de l'adoption d'une loi, d'une catastrophe naturelle ou de cause (similaire ou non aux cas susmentionnés) qui, à juste titre, empêcherait d'offrir ces cours.

**Nota : Dans la présente publication, « vous » se rapporte aux étudiants nouvellement admis, réadmis ou en renouvellement d'inscription à McGill.**

### ***Renseignements sur la publication***

Publié par

**Gestion de l'effectif étudiant**

Université McGill  
3415, rue McTavish  
Montréal (Québec) H3A 0C8  
CANADA

Contenu intégral © 2019 Université McGill. Tous droits réservés, y compris toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit.

L'Université McGill se réserve le droit de modifier les données apparaissant dans cette publication, notamment en corrigeant des erreurs, en apportant des correctifs aux droits de scolarité, aux horaires d'admission et aux exigences relativement aux unités et en modifiant ou en annulant certains cours ou programmes, et ce, sans avis préalable.

Certains cours ne sont pas offerts chaque année et des changements ultérieurs à la présente publication sont possibles. Pour connaître les plus récents renseignements sur les cours offerts, consultez l'horaire des cours sur Minerva à [https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p\\_disp\\_dyn\\_sched](https://horizon.mcgill.ca/pban1/bwckschd.p_disp_dyn_sched).

- 1 Au sujet de l'unité de formation en traduction, page 7
  - 1.1 l'Unité de formation en traduction à l'École d'éducation permanente, page 7
  - 1.2 Coordonnées, page 7
- 2 Personnel administratif, page 7
- 3 Les programmes et les cours de traduction, page 7
  - 3.1 Programmes et cours, page 7
  - 3.2 Occasions de perfectionnement professionnel, page 8
  - 3.3 Programmes de traduction, page 8
    - 3.3.1 Certificat en traduction, page 8
      - 3.3.1.1 Programmes de traduction : Critères généraux, page 8
      - 3.3.1.2 Certificat (Cert.) traduction option anglais vers le français (30 unités), page 9
      - 3.3.1.3 Certificat (Cert.) en traduction option français vers l'anglais (30 unités), page 10
      - 3.3.1.4 Certificat (Cert.) traduction option espagnol vers le français (30 unités), page 10
      - 3.3.1.5 Certificat (Cert.) traduction option espagnol vers l'anglais (30 unités), page 11
      - 3.3.1.6 Certificat (Cert.) de traduction : anglais-espagnol (30 unités), page 12
      - 3.3.1.7 Certificat (Cert.) en traduction option français ou anglais vers l'espagnol (30 unités), page 13
    - 3.3.2 Certificat d'études supérieures en traduction juridique, page 13
      - 3.3.2.1 Certificat d'études supérieures en traduction juridique : critères généraux, page 13
      - 3.3.2.2 Certificat d'études supérieures en traduction juridique (15 unités), page 15
    - 3.3.3 Diplôme d'études supérieures en traduction, page 15
      - 3.3.3.1 Diplôme d'études supérieures en traduction : Critères généraux, page 15
      - 3.3.3.2 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option anglais-français (30 unités), page 17
      - 3.3.3.3 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) en traduction option français — anglais (30 unités), page 18
      - 3.3.3.4 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option espagnol — français (30 unités), page 18
      - 3.3.3.5 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option espagnol — anglais (30 unités), page 19
    - 3.3.4 Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, page 20



---

## 1 Au sujet de l'unité de formation en traduction

---

### 1.1 l'Unité de formation en traduction à l'École d'éducation permanente

Maîtrisez-vous parfaitement l'anglais, le français et/ou l'espagnol? Aimez-vous les langues et l'écriture? Dans l'affirmative, les programmes de l'unité de formation en traduction peuvent faire de vous un traducteur compétent. Vous découvrirez la théorie de la traduction et l'analyse textuelle, puis vous vous ferez la main en traduisant des textes de domaines divers. Au sortir du programme, vous serez fin prêt à faire carrière en traduction.

Afin de répondre aux besoins des personnes sur le marché du travail et de celles qui aspirent à un changement de carrière, nous offrons les cours du certificat en traduction et du certificat d'études supérieures en traduction juridique en soirée. Dans des classes d'au plus 25, les étudiants peuvent acquérir une solide compétence en traduction à partir de l'anglais, du français ou de l'espagnol, et vice versa. (L'espagnol n'est offert que dans le programme de certificat).

---

### 1.2 Coordonnées

Unité de formation en traduction  
688, rue Sherbrooke Ouest, salle 1024  
Montréal QC H3A 3R1  
Canada  
Téléphone : 514-398-1484  
Télécopieur : 514-398-1769  
Courriel : [translation.scs@mcgill.ca](mailto:translation.scs@mcgill.ca)  
Site Internet : [www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/etudes-en-traduction](http://www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/etudes-en-traduction)

---

## 2 Personnel administratif

### Personnel administratif, Unité de formation en traduction

Maria Sierra Córdoba Serrano; B.A. (Málaga), M.A., Ph. D. (Ott.)

Professeure agrégée et Directrice associée, Unité de formation en traduction

James Archibald; B.A. (McG.), B. Ph. (Montr.), M. ès L., Dr. 3e cycle (Lille), Ph. D. (Montr.)

Chargé de cours principal, Unité de formation en traduction

Bryan Jim

Adjoint administratif et services aux étudiants

---

## 3 Les programmes et les cours de traduction

L'unité de formation en traduction offre une vaste gamme de programmes et de cours pour répondre aux besoins des traducteurs et des spécialistes en langues désirant améliorer leurs perspectives de carrière tout en étudiant à temps partiel.

Au **premier cycle**, les étudiants peuvent obtenir un *certificat en traduction* avec des options en langues française, anglaise ou espagnole. Quant aux **études supérieures**, elles peuvent mener à l'obtention d'un *certificat d'études supérieures en traduction juridique*.

---

### 3.1 Programmes et cours

### PROGRAMMES ASSORTIS D'UNITÉS

*section 3.3.1: Certificat en traduction*

## PROGRAMMES ASSORTIS D'UNITÉS

(anglais-français, français-anglais, espagnol-français, espagnol-anglais, anglais-espagnol, français/anglais-espagnol)

### *section 3.3.2: Certificat d'études supérieures en traduction juridique*

\*\*Ces programmes ci-dessous sont actuellement fermés aux admissions.\*\*

### *section 3.3.3: Diplôme d'études supérieures en traduction*

(anglais-français, français-anglais, espagnol-français, espagnol-anglais)

---

## 3.2 Occasions de perfectionnement professionnel

L'unité de formation en traduction propose de la formation enrichissante en langues et en traduction pour les clientèles suivantes :

- Traducteurs techniques et non spécialisés;
- Spécialistes dans l'industrie de la langue;
- Traducteurs dans les domaines juridique, médical et scientifique;
- Journalistes et écrivains bilingues;
- Spécialistes en relations publiques;
- Spécialistes de l'industrie du voyage.

---

## 3.3 Programmes de traduction

L'unité de formation en traduction offre trois programmes de traduction uniques :

1. Le certificat en traduction (anglais-français, français-anglais, espagnol-français, espagnol-anglais, anglais-espagnol, français/anglais-espagnol); ce programme de premier cycle est assorti de 30 unités. Les cours sont offerts le soir (39 heures).
2. Le certificat d'études supérieures en traduction juridique; ce programme d'études supérieures est assorti de 15 unités. Les cours sont offerts le soir (39 heures).
3. Le diplôme d'études supérieures en traduction\* (anglais-français, français-anglais, espagnol-français et espagnol-anglais); ce programme d'études supérieures est assorti de 30 unités. Les cours sont offerts le soir (39 heures). \* **Nota :** *Le Diplôme d'études supérieures en traduction est actuellement fermé aux admissions.*

### 3.3.1 Certificat en traduction

Ce certificat permet aux étudiants d'acquérir les fondements de la traduction.

#### 3.3.1.1 Programmes de traduction : Critères généraux

##### 3.3.1.1.1 Conditions d'admission

Pour être admis au programme de certificat en traduction, l'étudiant doit :

1. avoir une très bonne connaissance des langues de départ et d'arrivée, particulièrement à l'écrit;
2. réussir l'examen d'admission; et
3. être titulaire d'un diplôme de cégep (DEC ou l'équivalent).
4. Les étudiants de 21 ans ou plus qui n'ont pas emprunté le circuit préuniversitaire habituel peuvent être admis à titre d'étudiants adultes.

##### 3.3.1.1.2 Formalités d'admission

Pour en savoir davantage, consultez [École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > : Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures d'éducation permanente](#).

##### 3.3.1.2.1 Nombre d'unités minimal et équivalences

L'étudiant est tenu d'acquérir au moins 70 % des unités de son programme à l'Université McGill. Il peut faire reconnaître jusqu'à neuf (9) unités s'il a suivi - et réussi - un cours de niveau universitaire équivalent et que ce dernier ne remonte pas à plus de cinq ans. S'il ne suit aucun cours du programme pendant plus d'un an, il doit refaire une demande d'admission.

### 3.3.1.2.2 Durée maximale des études

L'étudiant doit normalement terminer le programme dans un délai de quatre (4) ans suivant l'admission. S'il dépasse cette limite, il peut demander une prolongation par écrit; celle-ci peut être accordée dans certains cas, sous réserve de l'approbation de l'Unité de formation en traduction.

### 3.3.1.2.3 Rendement attendu

1. L'étudiant doit obtenir une note minimale de B- dans chaque cours prévu au programme.
2. L'étudiant qui obtient plus d'une note insuffisante doit se retirer du programme.
3. Pour se voir remettre son certificat, l'étudiant doit avoir une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'au moins 3,0 sur 4,0 dans son programme (la MPC comprend les notes de l'ensemble des cours, y compris les notes insuffisantes et les échecs).
4. L'étudiant doit assister aux deux tiers des cours, au moins.

### 3.3.1.2.4 Deuxième certificat

L'étudiant titulaire d'un certificat en traduction et souhaitant faire un deuxième certificat dans une autre langue se verra reconnaître un maximum de neuf (9) unités d'équivalence (trois cours) pour les cours déjà suivis.

### 3.3.1.2.5 Étudiants à statut particulier

1. L'étudiant à statut particulier peut suivre des cours du programme s'il réussit l'examen d'admission. Pour en savoir davantage, consultez [École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > : Étudiants à statut particulier](#) > Cours de premier cycle.
2. Bien qu'il ne soit pas inscrit au programme en bonne et due forme, l'étudiant à statut particulier doit faire preuve de sérieux dans son étude. Il ne peut reprendre un cours qu'une seule fois.
3. L'étudiant à statut particulier qui suit des cours du programme de certificat en traduction doit satisfaire aux exigences énoncées à la rubrique [section 3.3.1.2.3: Rendement attendu](#) qui se retrouve à [section 3.3.1.1: Programmes de traduction : Critères généraux](#).

## 3.3.1.2 Certificat (Cert.) traduction option anglais vers le français (30 unités)

Le programme de certificat en traduction vise à initier les étudiants aux fondements de la traduction écrite. Ce certificat en traduction (option anglais vers le français) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

### (3 unités)

CCTR 219*	(3)	Fundamentals of Comparative Stylistics and Writing (French)
-----------	-----	---

### (24 unités)

CCTR 225	(3)	Introduction to Translation (English to French)
CCTR 226	(3)	Introduction to Translation (French to English)
CCTR 325	(3)	Semi-Specialized Translation (English to French)
CCTR 331	(3)	Current Trends in Translation Studies
CCTR 453	(1.5)	Technical Translation: Information Technology (Eng to Fr)
CCTR 455	(1.5)	Technical Translation: Transportation (English to French)
CCTR 457	(1.5)	Financial Translation: Investments (English to French)
CCTR 459	(1.5)	Transcreation (English to French)
CCTR 507	(3)	Editing and Revising (French)
CCTR 535**	(3)	Computer-Aided Translation and Terminology

### (6 unités)

CCTR 401**	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 485	(3)	Introduction to Public Service Interpreting
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum

CCTR 504	(3)	Professional Contexts
CCTR 599**	(3)	Special Topics in Translation Studies
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CMRK 200	(3)	Fundamentals of Marketing
FREN 324**	(3)	Traduction littéraire 1
FREN 443**	(3)	Traduction littéraire 2

**3.3.1.3 Certificat (Cert.) en traduction option français vers l'anglais (30 unités)**

Le programme de certificat en traduction vise à initier les étudiants aux fondements de la traduction écrite. Ce certificat en traduction (option français vers l'anglais) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

**(3 unités)**

CCTR 217*	(3)	Fundamentals of Comparative Stylistics & Writing (English)
-----------	-----	--

**(24 unités)**

CCTR 225	(3)	Introduction to Translation (English to French)
CCTR 226	(3)	Introduction to Translation (French to English)
CCTR 326	(3)	Semi-Specialized Translation (French to English)
CCTR 331	(3)	Current Trends in Translation Studies
CCTR 463	(1.5)	Administrative Translation: Corporate Reports (Fr to Eng)
CCTR 465	(1.5)	Technical Translation: Energy and Natural Resources(FrtoEn)
CCTR 467	(1.5)	Administrative Translation: HR & Training (Fr to Eng)
CCTR 469	(1.5)	Transcreation (French to English)
CCTR 508	(3)	Editing and Revising (English)
CCTR 535**	(3)	Computer-Aided Translation and Terminology

**(6 unités)**

CCTR 401**	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 485**	(3)	Introduction to Public Service Interpreting
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts
CCTR 599**	(3)	Special Topics in Translation Studies
CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CMRK 200	(3)	Fundamentals of Marketing

**3.3.1.4 Certificat (Cert.) traduction option espagnol vers le français (30 unités)**

\*\*Ce programme n'est actuellement pas offert.\*\*

Ce certificat en traduction (option espagnol vers le français) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

### **Examen d'admission**

#### **Cours obligatoires (27 unités)**

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 233	(3)	Techniques: Rédaction pour traducteurs
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Current Trends in Translation Studies
CCTR 333	(3)	Spanish Translation to French
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3

#### **Cours complémentaires (3 unités)**

3 unités parmi les cours suivants :

CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 401**	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts

\*\* Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

#### **3.3.1.5 Certificat (Cert.) traduction option espagnol vers l'anglais (30 unités)**

\*\* Admissions suspendues \*\*

Ce certificat en traduction (option espagnol vers l'anglais) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

### **Examen d'admission**

#### **Cours obligatoires (27 unités)**

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 234	(3)	Writing Techniques for Translators
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Current Trends in Translation Studies
CCTR 334	(3)	Spanish Translation to English
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision

CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3

#### **Cours complémentaires (3 unités)**

3 unités parmi les cours suivants :

CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 401**	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts

\*\* Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

#### **3.3.1.6 Certificat (Cert.) de traduction : anglais-espagnol (30 unités)**

Le programme de certificat de traduction (anglais-espagnol) est conçu pour répondre au besoin de traducteurs qualifiés dans un contexte d'immigration et de mondialisation du marché nord-américain. L'étudiant passera en revue les usages normatifs de la langue et les difficultés de la traduction, avant d'effectuer des exercices de traduction de textes dans divers domaines où la demande est actuellement très forte. En outre, il procédera à un examen approfondi des normes d'éthique et des pratiques exemplaires de la profession. Le cursus prévoit l'utilisation d'outils de traduction assistée par ordinateur et la possibilité de réaliser un stage de traduction. Le programme de certificat est offert à temps partiel et peut être terminé en deux ans.

#### **Cours associé (3 unités)**

CCTR 218	(3)	Fundamentals of Comparative Stylistics and Writing (Spanish)
----------	-----	--

+ Ce cours peut être suivi de pair avec les cours CCTR 228 et/ou CCTR 334.

#### **Cours obligatoires (24 unités)**

CCTR 228	(3)	Introduction to Translation (English to Spanish)
CCTR 331	(3)	Current Trends in Translation Studies
CCTR 334	(3)	Spanish Translation to English
CCTR 335	(3)	Semi-Specialized Translation (English to Spanish)
CCTR 443	(1.5)	International Business Translation (English to Spanish)
CCTR 445	(1.5)	Healthcare Translation (English to Spanish)
CCTR 447	(1.5)	International Development Translation (English to Spanish)
CCTR 449	(1.5)	Transcreation (English to Spanish)
CCTR 506	(3)	Editing and Revising (Spanish)
CCTR 535*	(3)	Computer-Aided Translation and Terminology

\*Sur approbation du département

#### **Cours complémentaires (6 unités)**

CCTR 401*	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 485*	(3)	Introduction to Public Service Interpreting
CCTR 500*	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts
CCTR 599*	(3)	Special Topics in Translation Studies

CGMG 210	(3)	Fundamentals of Project Management
CMRK 200	(3)	Fundamentals of Marketing

\*Sur approbation du département

### 3.3.1.7 Certificat (Cert.) en traduction option français ou anglais vers l'espagnol (30 unités)

\*\* Admissions suspendues \*\*

Ce certificat en traduction (option français ou anglais vers l'espagnol) exige la réussite d'un total de 30 unités (dix cours). Les étudiants qui n'ont pas réussi l'examen d'admission devront suivre un ou plusieurs cours préparatoires (non assortis d'unités).

Au cours de la première partie du programme de certificat, le même temps est consacré à la traduction dans les langues choisies. Le cours de stylistique comparée vise à sensibiliser les étudiants aux usages de la langue et aux problèmes de traduction; les cours de traduction offrent d'autre part une expérience pratique de la traduction de textes tirés de domaines variés. Au cours de la dernière partie du programme, les étudiants sont séparés selon la langue de spécialisation qu'ils ont choisie.

#### Examen d'admission

##### Cours obligatoires (27 unités)

CCTR 227	(3)	Spanish Translation 1
CCTR 232	(3)	Documentation and Terminology/Documentation et terminologie
CCTR 237	(3)	Writing Techniques (Spanish)
CCTR 317	(3)	Comparative Stylistics: Spanish/English/French
CCTR 331	(3)	Current Trends in Translation Studies
CCTR 340	(3)	Introduction to Spanish Text Revision
CCTR 360	(3)	Spanish Translation 2
CCTR 437	(3)	Spanish Translation 3
CCTR 438	(3)	Spanish Translation 4

##### Cours complémentaires (3 unités)

3 unités parmi les cours suivants :

CCOM 205	(3)	Communication in Management 1
CCTR 230	(3)	Précis-Writing / Contraction: texte
CCTR 401*	(3)	Independent Studies: Translation
CCTR 441	(3)	Traduction Littéraire-Français
CCTR 442	(3)	Literary Translation-English
CCTR 500*	(3)	Translation Practicum
CCTR 504	(3)	Professional Contexts

\* Grade de premier cycle ou approbation du département requis.

### 3.3.2 Certificat d'études supérieures en traduction juridique

Démarquez-vous dans le milieu des affaires et du droit en approfondissant vos compétences en traduction juridique.

Le certificat d'études supérieures en traduction juridique est conçu pour outiller les étudiants et les professionnels qui rédigent et traduisent des documents en contextes plurilingues. À l'aide d'outils d'aide à la traduction, de techniques d'apprentissage innovantes et sous la direction de professeurs expérimentés, vous pourrez acquérir les connaissances qui feront la différence dans votre plan de carrière.

#### 3.3.2.1 Certificat d'études supérieures en traduction juridique : critères généraux

Le certificat d'études supérieures en traduction juridique est un programme de cycle supérieur comportant 15 unités; il s'adresse aux étudiants ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans le milieu juridique et le monde des affaires. Cette formation spécialisée viendra ajouter une corde à leur arc et les outillera pour travailler, au public ou au privé, dans les domaines suivants : traduction et révision juridiques, rédaction ou corédition de textes juridiques, et services-conseils linguistiques en droit dans de multiples contextes professionnels. Notions et pratiques jurilinguistiques y sont explorées au moyen de techniques et d'outils

de pointe. Le programme s'étend sur trois sessions (automne, hiver et été); l'étudiant peut l'entreprendre à la session de son choix et doit le terminer dans un délai de deux ans.

### 3.3.2.1.1 Conditions d'admission

Pour être admis au Certificat d'études supérieures en traduction juridique :

1. Le candidat doit réussir un [examen d'admission](#) au Certificat d'études supérieures en traduction juridique.
2. Il doit également être titulaire d'un diplôme de premier cycle d'une université reconnue, avec moyenne pondérée cumulative (MPC) minimale de 3,0 sur 4,0\*.

\* Si votre MPC est inférieure à la note ci-dessus, mais que vous souhaitez que votre candidature soit prise en considération, joignez à votre demande d'admission et à votre relevé de notes les documents que voici :

a) **Lettre d'intention** : lettre d'une ou deux pages, à simple interligne, rédigée en français ou en anglais, et exposant :

- les raisons de votre intérêt;
- vos connaissances liées au programme;
- vos champs d'intérêt dans le domaine et les raisons motivant le choix de ce programme;
- l'utilisation que vous comptez faire de la formation dans vos fonctions actuelles ou futures;
- votre expérience professionnelle et sa pertinence, s'il y a lieu;
- les prix reçus et autres réalisations;
- toute autre information pertinente.

b) **Curriculum Vitae**

c) **Deux lettres de recommandation**, dont au moins une provenant de votre employeur actuel ou d'un employeur antérieur.

Faites parvenir ce dossier à :

Services à la clientèle - Admission et collation des grades  
École d'éducation permanente  
688, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1125  
Montréal QC H3A 3R1 Canada

3. Si vous avez étudié à l'étranger, nous vous encourageons fortement à faire évaluer votre diplôme par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*). Pour en savoir davantage, composez le 514 864-9191 ou rendez-vous à [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html).

Si vous êtes titulaire d'un diplôme de premier cycle obtenu dans une université étrangère reconnue et souhaitez vous inscrire au présent programme assorti d'une MPC minimale, rendez-vous à [www.mcgill.ca/gradapplicants/international/apply/equivalency](http://www.mcgill.ca/gradapplicants/international/apply/equivalency) pour obtenir de plus amples renseignements sur les équivalences de diplômes.

### 3.3.2.1.2 Formalité d'admission

Pour en savoir davantage, consultez [École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > : Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures d'éducation permanente](#).

### 3.3.2.1.3 Nombre d'unités minimal et équivalences

L'étudiant est tenu de mener à terme au moins quatre (4) cours du programme à l'Université McGill. Il peut faire reconnaître un (1) cours s'il a suivi - et réussi - un cours équivalent dans une autre université et que ce dernier ne remonte pas à plus de cinq ans.

Avant la fin de la première année du programme, l'étudiant doit présenter une description officielle des cours suivis ailleurs, accompagnée des notes obtenues et de sa demande écrite d'équivalence. L'étudiant bénéficiant d'une équivalence ou d'une exemption ne peut pas s'inscrire au cours pour laquelle il l'a obtenue.

### 3.3.2.1.4 Durée maximale des études

L'étudiant doit normalement terminer le programme dans un délai de trois (3) ans suivant l'admission. S'il dépasse cette limite, il peut demander une prolongation par écrit; celle-ci peut être accordée dans certains cas, sous réserve de l'approbation du directeur.

### 3.3.2.1.5 Rendement attendu

1. L'étudiant doit obtenir une note minimale de B- dans chaque cours prévu au programme, conformément au barème de notation régissant tous les programmes aux cycles supérieurs de l'Université. Pour en savoir davantage, consultez [Ressources et politiques de l'Université](#).
2. L'étudiant peut reprendre un cours une seule fois.
3. L'étudiant qui obtient plus d'une note insuffisante doit se retirer du programme.
4. L'étudiant doit assister aux deux tiers des cours, au moins.

### 3.3.2.1.6 Étudiants à statut particulier

Les membres de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec ou les étudiants suffisamment qualifiés qui ne souhaitent suivre que certains cours sans être admis au Certificat d'études supérieures en traduction juridique peuvent s'inscrire à titre d'étudiants à statut particulier, sous réserve de l'approbation de l'unité de formation en traduction. Pour en savoir davantage sur les étudiants à statut particulier, rendez-vous à [École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > Étudiants à statut particulier > : Études supérieures](#).

Les étudiants à statut particulier ne peuvent s'inscrire qu'avec l'autorisation du département, et uniquement s'ils répondent aux exigences minimales des cours choisis. L'étudiant à statut particulier suit des cours assortis de unités, sans toutefois viser l'obtention d'un certificat d'études supérieures. Il ne peut suivre que deux (2) cours de certificat d'études supérieures faisant partie d'un seul et même programme. Il ne devrait pas terminer deux (2) cours sans s'inscrire à un programme.

### **3.3.2.2 Certificat d'études supérieures en traduction juridique (15 unités)**

Le certificat d'études supérieures en traduction juridique est une formation spécialisée conçue pour outiller les étudiants et les professionnels des milieux du droit et des affaires qui souhaitent enrichir leurs connaissances ou œuvrer en traduction, en coécriture et en rédaction juridiques dans des contextes bilingues ou plurilingues, tant dans le secteur privé que public. Cette formation comprend la traduction du français vers l'anglais ou de l'anglais vers le français.

Les principes et pratiques jurilinguistiques sont étudiés à l'aide des techniques et des outils les plus récents. Tous les cours ont lieu sur place à l'Université McGill. Le programme d'une durée maximale de trois ans peut être achevé en deux trimestres universitaires (automne et hiver) et peut être commencé à l'automne ou à l'hiver.

#### **Cours requis (10.5 unités)**

CCTR 530	(3)	Principles of Jurilinguistics
CCTR 535	(3)	Computer-Aided Translation and Terminology
CCTR 541	(3)	Legal Translation: General
CCTR 543	(1.5)	Glottopolitics and Public Institutions

#### **Cours complémentaires (4.5 unités)**

1.5 unités puisées dans la liste de cours suivante :

CCTR 542	(1.5)	Legal Translation: Securities Law
CCTR 544	(1.5)	(Co)Writing Techniques for Legal Drafters

et

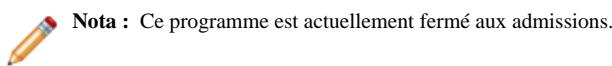
3 unités parmi les cours suivants\* :

CCLW 511	(3)	Law 1
CCTR 500**	(3)	Translation Practicum
CCTR 601**	(3)	Independent Studies
CPL2 524	(3)	Introduction: International Business

\* Ou tout autre cours de niveau 500 ou 600 offert et approuvé par l'unité des études de traduction.

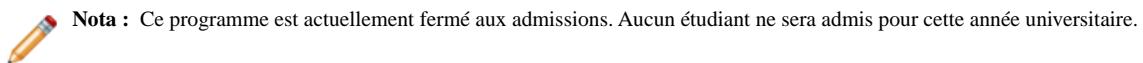
\*\* Autorisation du département requise.

### **3.3.3 Diplôme d'études supérieures en traduction**



Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel.

#### **3.3.3.1 Diplôme d'études supérieures en traduction : Critères généraux**



#### **Critères généraux**

Le programme du diplôme d'études supérieures se divise en trois (3) grandes parties. La première consiste en des cours obligatoires ; la deuxième en des cours complémentaires et la troisième en la présentation d'un portfolio qui fait l'objet d'un examen de synthèse.

Les étudiants doivent réussir six (6) cours obligatoires. En plus des cours obligatoires, les étudiants doivent choisir quatre (4) cours complémentaires dans leur option de spécialisation. Les étudiants ayant choisi l'option langue espagnole doivent suivre le cours obligatoire CCTR 523 *Révision de textes en espagnol* et au moins trois (3) cours complémentaires de la section des cours d'espagnol. Les étudiants qui ont une connaissance suffisante d'une troisième langue

peuvent s'inscrire à un (1) des cours (3 unités) de la liste des cours de traduction, troisième langue, offerts dans le cadre du programme de certificat. Toutefois, les étudiants de l'option langue espagnole du programme de diplôme d'études supérieures ne pourront pas suivre les cours d'espagnol du programme de certificat en traduction en échange d'unités.

Lorsqu'ils auront satisfait aux exigences de leur programme d'études, les étudiants devront présenter un portfolio complet de leurs travaux qui devra être évalué. Avec l'aide d'un conseiller, les étudiants prépareront à cette fin un portfolio des meilleurs travaux qu'ils ont présentés dans le cadre de leurs cours depuis leur inscription au programme. En se fondant sur les connaissances acquises pendant leurs études, les étudiants décriront leur évolution et replaceront chacun des cours qu'ils ont choisis et suivis dans ce contexte. Le portfolio des meilleurs travaux permet aux étudiants de montrer le travail qu'ils ont accompli dans leur troisième langue.

### 3.3.3.1.1 Conditions d'admission

Pour être admis au Diplôme d'études supérieures en traduction :

1. Les candidats doivent posséder une très bonne connaissance des deux langues de leur concentration : anglais-français, espagnol-français ou espagnol-anglais, selon le cas. Les étudiants de l'option langue espagnole doivent avoir une connaissance passive de la troisième langue.
2. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de premier cycle d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne pondérée cumulative (MPC) de 3,0 sur 4,0 ou une moyenne pondérée trimestrielle (MPT) de 3,2 sur 4,0 au cours des deux dernières années d'études à temps plein.\* En outre, les candidats doivent avoir complété un programme de concentration en traduction de 30 unités ou plus, ou l'équivalent, au premier cycle.

Si le diplôme obtenu relève d'une autre discipline, le candidat devra s'inscrire au programme de propédeutique en traduction et le suivre partiellement ou entièrement. Les cours du programme de propédeutique sont ceux du certificat en traduction.

\* Si votre MPC est inférieure aux exigences exposées ci-dessus, veuillez joindre à votre demande d'admission et à votre relevé de notes les documents mentionnés ci-dessous pour que votre candidature soit prise en considération.

a) **Lettre d'intention** : lettre d'une ou deux pages, à simple interligne, rédigée en français ou en anglais, expliquant les points suivants :

- ce qui vous intéresse dans ce programme;
- vos connaissances pertinentes au programme;
- vos champs d'intérêt dans le domaine d'études et les raisons motivant votre choix de ce programme d'études;
- la façon dont vous planifiez utiliser cette formation dans votre emploi actuel ou dans votre profession future;
- une description de votre expérience professionnelle et de sa pertinence, le cas échéant, pour le programme choisi;
- les prix reçus et autres contributions;
- toute autre information pertinente à votre demande d'admission.

b) **Curriculum Vitae**

c) **Deux lettres de recommandation** : au moins une lettre provenant d'un employeur actuel ou antérieur.

Les pièces justificatives doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Services aux clients  
Admissions et collation des grades  
École d'éducation permanente  
688, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1125  
Montréal QC H3A 3R1 Canada

3. Si vous avez étudié à l'extérieur du Canada, nous vous encourageons fortement à faire une demande de reconnaissance de votre diplôme auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec par le biais de l'*Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec*. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les responsables par téléphone au 514-864-9191 ou en ligne à [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html).

Si vous avez obtenu avec succès un diplôme de premier cycle dans un établissement agréé à l'extérieur du Canada et souhaitez faire une demande d'admission au présent programme pour lequel une MPC minimale est requise, veuillez consulter le site suivant pour obtenir de l'information sur les équivalences de diplômes étrangers : [www.mcgill.ca/gradapplicants/international/apply/equivalency](http://www.mcgill.ca/gradapplicants/international/apply/equivalency).

4. Les candidats doivent réussir l'examen d'admission au diplôme d'études supérieures (consultez le site [www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/etudes-en-traduction](http://www.mcgill.ca/continuingstudies/fr/domaine-detude/etudes-en-traduction)).

### 3.3.3.1.2 Formalités d'admission

Veuillez consulter [École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > : Formalités d'admission : certificats et diplômes de premier cycle et d'études supérieures d'éducation permanente](#).

### 3.3.3.1.3 Exigences de résidences et reconnaissance d'équivalences

Les étudiants sont tenus de suivre au moins 70 % de l'ensemble du programme à l'Université McGill. Un étudiant peut faire reconnaître jusqu'à 9 unités en équivalence pour des études comparables réussies depuis moins de cinq ans.

Les étudiants qui ont obtenu une reconnaissance d'équivalences ou des exemptions ne sont pas autorisés à s'inscrire aux cours visés par la reconnaissance d'équivalences ou l'exemption.

Une description officielle des cours suivis ailleurs et des notes obtenues doit accompagner la demande écrite de reconnaissance d'équivalences.

### 3.3.3.1.4 Durée des études

Le programme doit normalement être terminé dans les quatre années suivant l'admission. Les étudiants qui dépassent cette limite peuvent demander par écrit une prolongation, laquelle peut être consentie dans certains cas particuliers avec l'approbation du directeur.

### 3.3.3.1.5 Exigences quant aux résultats universitaires

1. Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B- dans chaque cours prévu au programme. Cette exigence est conforme au système de notation des programmes des cycles supérieurs en vigueur à l'Université. Pour plus d'information, veuillez consulter [Ressources et politiques de l'Université](#).
2. Les étudiants peuvent reprendre un cours une seule fois.
3. Les étudiants qui obtiennent plus d'une note insuffisante devront abandonner le programme.
4. Les étudiants doivent assister au moins aux 2/3 des cours.
5. Après avoir réussi tous leurs cours, les étudiants doivent se présenter à un examen de synthèse.

### 3.3.3.1.6 Étudiants à statut particulier

Les membres de l'*Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec* ou les étudiants suffisamment qualifiés qui ne souhaitent suivre que certains cours sans être nécessairement admis au diplôme d'études supérieures en traduction peuvent s'inscrire à titre d'étudiants à statut particulier, avec la permission de l'Unité de formation en traduction. Pour plus de renseignements s'appliquant aux étudiants à statut particulier, se reporter à [École d'éducation permanente > Par où commencer > Critères d'admission > Étudiants à statut particulier > : Études supérieures](#).

## 3.3.3.2 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option anglais-français (30 unités)

\*\*Ce programme n'est actuellement pas offert.\*\*

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

### Examen d'admission

#### Cours obligatoires (18 unités)

CCTR 503	(3)	Translation Studies (English/French/Spanish)
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction
CCTR 529	(3)	Text Revision/Révision: Texte 02

#### Cours complémentaires (12 unités)

12 unités à choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 511	(3)	Traduction Spécialisée 1
CCTR 515	(3)	Les Classiques Anglais
CCTR 517	(3)	Histoire Différentielle: Français
CCTR 533	(3)	Specialized Translation (English/French)

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 601	(3)	Independent Studies

**Examen de synthèse obligatoire :**

La dernière composante du programme consiste à la présentation du portfolio des meilleurs travaux de l'étudiant.

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale
----------	-----	---

**3.3.3.3 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) en traduction option français — anglais (30 unités)**

\*\*Ce programme n'est actuellement pas offert.\*\*

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

**Examen d'admission****Cours obligatoires (18 unités)**

CCTR 503	(3)	Translation Studies (English/French/Spanish)
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction
CCTR 529	(3)	Text Revision/Révision: Texte 02

**Cours complémentaires (12 unités)**

12 unités à choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 512	(3)	Specialized Translation 1
CCTR 516	(3)	French Canon in Translation
CCTR 518	(3)	Differential History of English
CCTR 533	(3)	Specialized Translation (English/French)

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 601	(3)	Independent Studies

**Examen de synthèse obligatoire :**

La dernière composante du programme consiste à la présentation du portfolio des meilleurs travaux de l'étudiant.

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale
----------	-----	---

**3.3.3.4 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option espagnol — français (30 unités)**

\*\*Ce programme n'est actuellement pas offert.\*\*

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

**Examen d'admission****Cours obligatoires (18 unités)**

CCTR 503	(3)	Translation Studies (English/French/Spanish)
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction
CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 523	(3)	Text Revision in Spanish/Révision de textes en Espagnol
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction

**Cours complémentaires (12 unités)**

12 unités à choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 521	(3)	Advanced Comparative Stylistics
CCTR 522	(3)	Advanced Précis - Writing (Spanish)
CCTR 524	(3)	Differential History of Spanish
CCTR 525	(3)	Spanish Canon in Translation

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 511	(3)	Traduction Spécialisée 1
CCTR 515	(3)	Les Classiques Anglais
CCTR 517	(3)	Histoire Différentielle: Français
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 533	(3)	Specialized Translation (English/French)
CCTR 601	(3)	Independent Studies

**Examen de synthèse obligatoire :**

La dernière composante du programme consiste à la présentation du portfolio des meilleurs travaux de l'étudiant.

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale
----------	-----	---

**3.3.3.5 Diplôme d'études supérieures (Dip. étu. sup.) traduction option espagnol — anglais (30 unités)**

\*\*Ce programme n'est actuellement pas offert.\*\*

Le diplôme d'études supérieures en traduction offre une formation universitaire dans le domaine de la traduction au niveau professionnel. Le cumul du diplôme et du certificat en traduction ou son équivalent donne accès au titre professionnel délivré par l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

**Examen d'admission****Cours obligatoires (18 unités)**

CCTR 503	(3)	Translation Studies (English/French/Spanish)
CCTR 510	(3)	Computer Assisted Translation / Informatique en traduction

CCTR 520	(3)	Applied Research: Lexicography/Recherche en lexicographie
CCTR 523	(3)	Text Revision in Spanish/Révision de textes en Espagnol
CCTR 526	(3)	Linguistics for Translation / La linguistique et la traduction
CCTR 527	(3)	History of Translation/Histoire de la traduction

**Cours complémentaires (12 unités)**

12 unités à choisir comme suit :

9 unités parmi les cours suivants :

CCTR 521	(3)	Advanced Comparative Stylistics
CCTR 522	(3)	Advanced Précis - Writing (Spanish)
CCTR 524	(3)	Differential History of Spanish
CCTR 525	(3)	Spanish Canon in Translation

3 unités parmi les cours suivants :

CCTR 500	(3)	Translation Practicum
CCTR 512	(3)	Specialized Translation 1
CCTR 516	(3)	French Canon in Translation
CCTR 518	(3)	Differential History of English
CCTR 519	(3)	Guided Cultural Reading / Lectures culturelles dirigées
CCTR 528	(3)	Current Cultural Topics
CCTR 533	(3)	Specialized Translation (English/French)
CCTR 601	(3)	Independent Studies

**Examen de synthèse obligatoire :**

La dernière composante du programme consiste à la présentation du portfolio des meilleurs travaux de l'étudiant.

CCTR 551	(0)	Comprehensive Evaluation/Évaluation globale
----------	-----	---

**3.3.4 Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**

**Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec**

L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) est un ordre à titre réservé qui regroupe au-delà de 2 100 membres aux compétences reconnues.

Dans le cadre de son mandat de protection du public, l'Ordre se donne pour mission d'assurer et de promouvoir la compétence et le professionnalisme de ses membres dans les domaines de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation.

Si vous souhaitez vous inscrire comme étudiant à l'OTTIAQ ou faire une demande d'agrément, veuillez communiquer avec la coordonnatrice à l'agrément, au 514-845-4411, poste 1221 ou 1231.

OTTIAQ  
2021, av. Union, bureau 1108  
Montréal QC H3A 2S9  
Téléphone : 514-845-4411  
Télécopieur : 514-845-9903  
Courriel : [info@ottiaq.org](mailto:info@ottiaq.org)  
Site Web : [ottiaq.org](http://ottiaq.org)